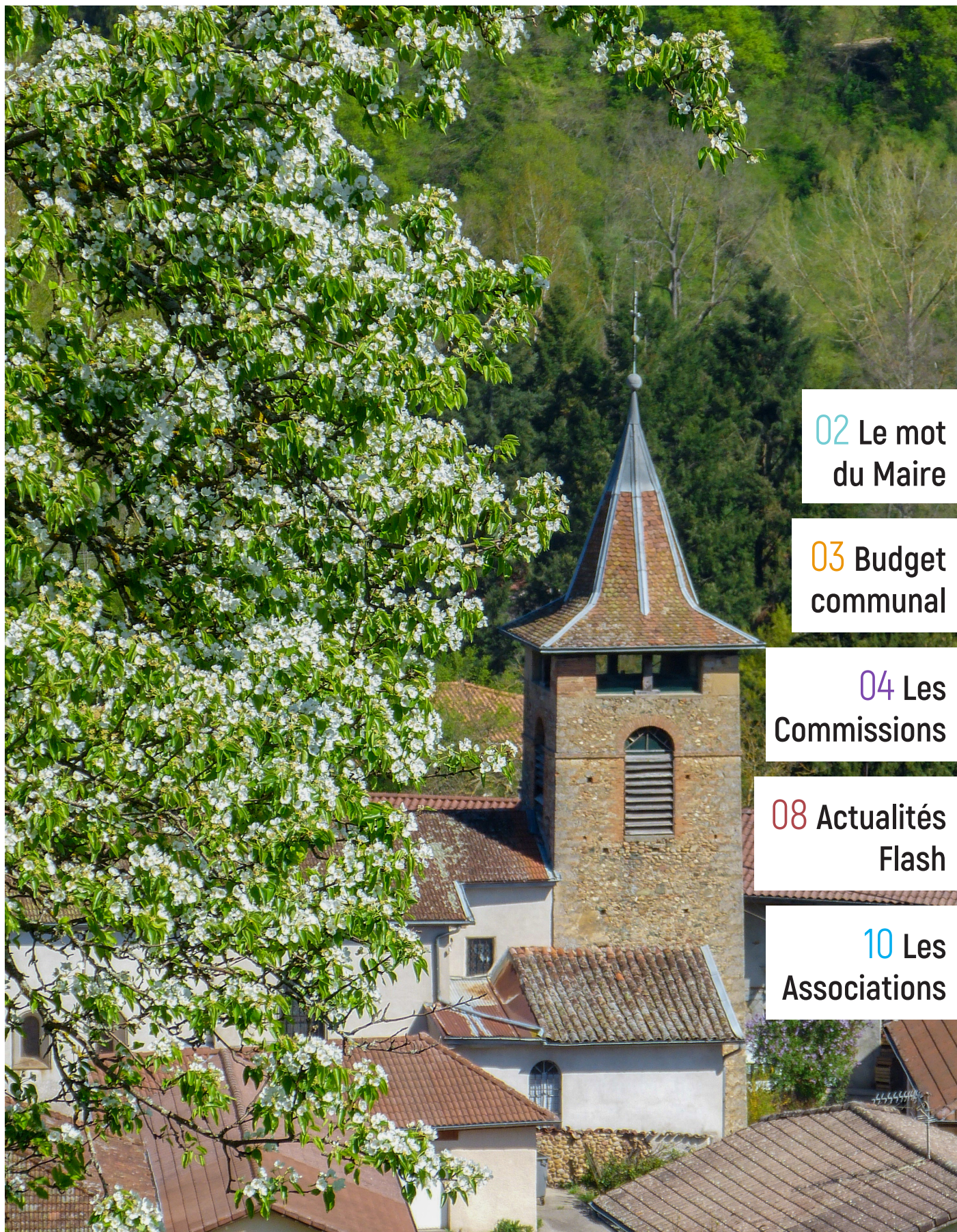


SAINT GEOIRS **INFOS**

NOVEMBRE 2020 N° 43



02 Le mot
du Maire

03 Budget
communal

04 Les
Commissions

08 Actualités
Flash

10 Les
Associations

LE MOT DU MAIRE



Satané Covid-19 !

Une fois encore, nous vivons un confinement difficile, même s'il est différent de celui du mois de mars 2020, il n'en est pas moins compliqué à mettre en place, pour la sécurité de toutes et de tous. En effet, la situation sanitaire est en dégradation constante depuis plusieurs semaines, ce qui a conduit le Préfet à prendre de nouveaux arrêtés ; ainsi, la cérémonie du 11 novembre 2020, même si elle a été maintenue sur notre commune, puisque le devoir de mémoire est une préoccupation qui nous tient à cœur, s'est déroulée évidemment en l'absence de public. Dans le même ordre d'idée, le repas des aînés sera

quant à lui, remplacé par la distribution d'un colis individuel. Toutefois cela ne doit pas nous empêcher de vivre. Il est important pour le moral de tous, de maintenir une cohésion sociale, une économie aussi, afin d'éviter de basculer dans ce catastrophisme ambiant. C'est ainsi, que nous avons, avec toute l'équipe municipale, multiplier les efforts afin de gérer au mieux la commune en cette période de crise.

La communauté de commune, Bièvre Isère, se mobilise elle aussi, afin d'accompagner ses artisans, commerçants, petits producteurs durement impactés par ce nouveau confinement. Ce sont les chèques «Bi Happy Shopping» devant permettre de valoriser la consommation locale ainsi que des ateliers gratuits pour les accompagner dans la mise en place d'e-boutiques.

Nous ne manquerons pas, chers Saint Geoirdeux, de vous tenir informés, de «coller» à cette actualité sanitaire qui ne cesse d'évoluer, jour après jour. D'ici là, nous vous souhaitons une bonne lecture, une très bonne fin d'année et nous nous tenons, mon équipe et moi-même, à votre disposition.

Nadine GRANGIER
Maire

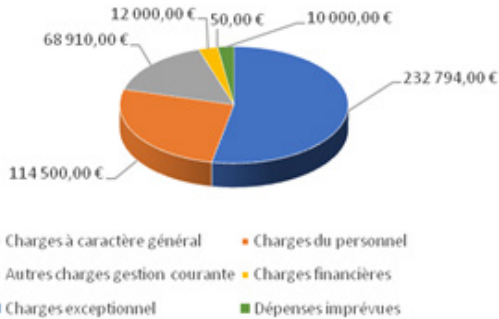
Cérémonie du 11 novembre

Le public n'étant pas autorisé à assister à la cérémonie, celle-ci a été diffusée en direct sur la page Facebook du village.



LE BUDGET COMMUNAL

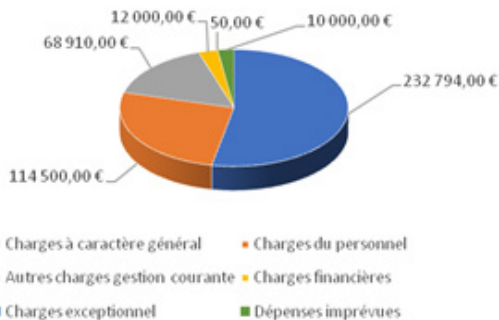
BUDGET PRIMITIF 2020 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



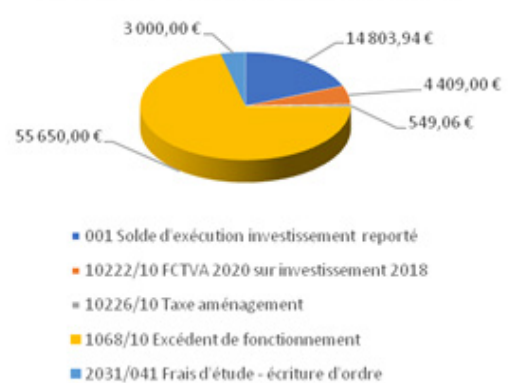
BUDGET PRIMITIF 2020 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET PRIMITIF 2020 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET PRIMITIF 2020 RECETTES INVESTISSEMENT



CE QU'IL FAUT RETENIR

Un budget municipal est l'outil annuel qui permet d'anticiper les recettes et les dépenses de la commune afin de gérer au mieux les finances publiques dans l'intérêt collectif. Il a été voté le 22 juin 2020 et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental et de la Région chaque fois que possible,
- ne pas augmenter la fiscalité sur le territoire communal pour l'année 2020. Dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent avant tout limiter au maximum la pression fiscale exercée sur les administrés et conserver ainsi leur pouvoir d'achat.

LES COMMISSIONS

Commission Environnement

Au mois de septembre, les membres de la commission environnement ont élagué la haie le long du plateau sportif situé à côté de l'école.

Des devis ont été établis pour la réfection de ce plateau et des demandes de subventions sont en cours auprès du département et de la région.

L'équipe municipale environnement a également désherbé manuellement le cimetière.

L'agent technique a réalisé la plantation des fleurs d'automne et la taille des rosiers.

Dans le mois qui arrive deux muriers platanes seront plantés sur le terrain de boule face au cimetière.



Colis Noël

Suite à la pandémie liée au covid-19, le repas de Noël des aînés est annulé, il sera remplacé par un panier garni «spécial fêtes».

Les personnes ayant reçu un coupon, doivent le rapporter en mairie avant le 19 novembre 2020

Commission Sociale

La commission sociale a pour rôle d'orienter, de recevoir et de conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social comme :

- l'aide aux personnes en difficulté,
- l'accompagnement des familles,
- l'aide aux personnes âgées,
- les actions touchant au logement.

La commission sociale souhaite accompagner les personnes en difficulté avec les outils numériques.

A compter du 05 novembre 2020, une permanence sera assurée tous les jeudis de 9h à 11 h sur Rdv, pour vous aider dans vos démarches (Caf, impôts, retraite, etc...)

Téléphone Mairie de St Geoirs : 04 76 65 47 63.

Ateliers Mémoire

Les ateliers mémoire sont animés par Mme CHANRIOND Lætitia.

Inscriptions et renseignements auprès de la Mairie au 04 76 65 47 63

En raison de la crise sanitaire les ateliers mémoire sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.





Commission Voirie

En concertation avec la commune de Saint Etienne de Saint Geoirs et les riverains, il a été décidé que la vitesse de circulation Chemin du Veyron sera désormais limitée à 30 km/h.

Commission École



C'est la rentrée !

Les enfants ont repris le chemin de l'école le mardi 1er septembre.

Pour cette année scolaire 2020-2021, Sandra Mercier est de nouveau présente deux jours par semaine, en complément de Marie Vargoz la directrice.

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) comprend cette année 62 élèves :

- 19 enfants sont accueillis à St Michel de Saint Geoirs (classes de Maternelle) ; Ingrid Sgarra, directrice, est assistée d'Audrey Charvet, ATSEM.
- 21 enfants à l'école des Châtaigniers de St Geoirs (CP, CE1, CE2).
- 22 enfants à Brion (CE2, CM1, CM2) accueillis par Emilie Berrier-Serafin.

Bonne année scolaire à toutes et tous !

Nouveauté : Portail famille

La municipalité a décidé d'une gestion informatisée des services périscolaires. Ce nouvel outil sera un gain de temps pour tous : parents comme agents.

Il permet notamment de pouvoir inscrire les enfants aux restaurants scolaires et à la garderie périscolaire du RPI Toutes-Aures, de modifier ou annuler les prestations et de payer sans avoir à se déplacer.

Les parents dont les enfants fréquentent déjà les services ont reçu un mail explicatif et ont d'ores et déjà expérimenté cet espace numérique.





Bienvenue à Claudia !

Nous accueillons Claudia Docteur, nouvel agent de la commune, qui rejoint Stéphanie Genevey pour s'occuper de la garderie et de la cantine de l'école.

UNE MERVEILLEUSE RENTRÉE EN MUSIQUE POUR LE RPI

La rentrée en musique est recommandée par le Ministère de l'Education Nationale et inscrite au projet d'école commun du RPI Toutes Aures. On peut par exemple en classe écouter des œuvres musicales et chanter des chansons. Mais l'équipe enseignante du RPI Toutes Aures, a souhaité aller plus loin et offrir à ses élèves une très belle rentrée en musique, rassemblant et fédérant les familles des trois écoles dès la rentrée.

Elle a été formidablement épaulée dans ce projet et tient à remercier : le généreux artiste Gabriel Joseph, l'équipe du Sou des Ecoles, les mairies et les élus des trois communes, toutes les familles du RPI, ainsi que Jean-Luc au son et à la lumière lors du concert.

Dès le mardi 1er septembre, jour de rentrée, les élèves des 3 écoles ont écouté et appris deux chansons de l'auteur-compositeur-interprète Gabriel Joseph : «Vieux Généreux» et «Echelle d'Espoir». Ils ont aussi travaillé sur le sens de ces deux magnifiques chansons et ont également préparé leurs questions d'interview pour l'artiste.

Puis le grand jour tant attendu de la rencontre est enfin arrivé !

Vendredi 11 septembre, le jeune artiste est en effet venu nous rejoindre et a effectué gracieusement de très belles interventions pédagogiques dans les trois classes, avec un grand professionnalisme. Il a passé la première moitié de la matinée à l'école maternelle de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs. Les plus jeunes ont bénéficié d'un petit concert et de chants partagés, ils ont aussi pu lui poser leurs questions sur le métier de chanteur et sur ses instruments de musique (guitare acoustique, guitare électrique et piano).

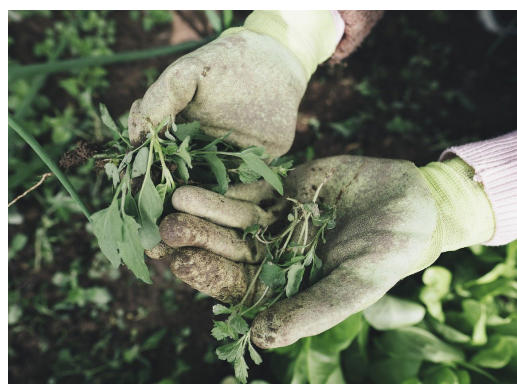
L'artiste a ensuite poursuivi la matinée à l'école des CE2-CM1-CM2, à Brion, où les plus grands ont également chanter avec lui et lui poser des questions d'interview écrites par leurs soins.



Et l'après-midi les élèves de CP-CE1-CE2 de Saint Geoirs ont à leur tour pu poser toutes les questions qu'ils avaient préparées et même bénéficier d'un atelier de chant proposé par Gabriel Joseph!

Le soir à 19h toutes les familles se sont retrouvées à la salle de la Georgia de Saint-Geoirs, avec bien sûr toutes les conditions de sécurité sanitaires requises, pour profiter ensemble du superbe concert offert par Gabriel Joseph. Cet événement était agrémenté par la buvette et la restauration proposées par la dynamique équipe du Sou des Ecoles des Coteaux.

Un grand merci à tous ! C'était une magnifique soirée et l'émotion était à son comble lorsque nos élèves sont montés sur scène pour chanter les deux chansons avec Gabriel Joseph... une rentrée en musique inoubliable !



Avis aux jardiniers en herbe !

L'école de St Geoirs souhaite embellir ses espaces verts. Les élèves vont entreprendre des séances de jardinage au printemps. Pour cela, ils auraient besoin de quelques outils de jardinage (binette, bêche, plantoir, griffe, arrosoir...).

Si certains ont la main verte, un savoir-faire à partager et du temps à nous consacrer, vous pouvez contacter l'école. Au plaisir de jardiner ensemble !

ETAT CIVIL

Naissances

09 juin 2020	BOIS Lily, Isabelle, Nelie, Leïla	Fille de BOIS Alban et RICCI Anna
30 juin 2020	FAURE Maé, Gérald, Eric	Fils de FAURE Grégory et CLERGE Florine
12 août 2020	VICAT Soulaymane, Abdoullah	Fils de VICAT Romain et DAFFRI Camilia
18 septembre 2020	LOURENCO Esteban	Fils de LOURENCO Daniel et FERREIRA Carine

Mariages

04 juillet 2020	PAILLET Criss et CARRIER Julie	à Saint-Geoirs
08 août 2020	MABILY Lilian et CESBRON Delphine	à Saint-Geoirs

Décès

25 avril 2020	TRICHET Pierre, né à Saint-Geoirs (décédé à Toulouse)
---------------	---

Actualités Flash

Depuis 1996, ASPIT Emploi intervient sur le territoire de Bièvre Valloire. Notre activité est la Mise à Disposition (M.A.D) de personnels auprès de particuliers, de collectivités et d'entreprises.

Nous oeuvrons dans le champ de l'Economie Sociale et solidaire.

1 - Vous souhaitez remplacer un salarié absent, vous avez un surcroît de travail, vous avez besoin d'aide pour des travaux courants ou exceptionnels (même pour quelques heures), ASPIT Emploi vous propose des solutions clé en main.

Nous nous occupons de toutes les formalités:

- ✓ Recrutement du personnel,
- ✓ Suivi du salarié pendant sa mission de travail,
- ✓ Prise en charge de toutes les formalités administratives:
 - Déclaration d'embauche, Rédaction du contrat de travail, Etablissement des fiches de paie...

Quelques exemples de métiers pour lesquels nous intervenons:

- Entretien de locaux, Ménage, Repassage, Petit bricolage, Jardinage, Manutention, Accueil / standard, Restauration collective...

(Liste non exhaustive. Merci de nous contacter si vous avez des besoins non mentionnés).

2 - Vous êtes à la recherche d'un emploi et vous correspondez aux critères de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E)*, n'hésitez pas à nous contacter.

* Critères I.A.E

- Demandeur d'emploi longue durée, Bénéficiaire des minimas sociaux, Jeune non diplômé, RQTH, Femme isolée..
- Habiter impérativement sur le territoire de Bièvre Valloire.

ASPIT Emploi

Z.A Grenoble Air Parc, Secteur Est,
Place de Bièvre Toutes Aures,
Bâtiment MERMOZ,
38590 St Etienne de St Geoirs
Mail: contact@aspit-emploi.fr
Site web: www.aspit-emploi.fr

Horaires d'ouverture:

Accueil téléphonique:

Tous les matins, du lundi au vendredi,
de 8h00 à 12h30
&
Lundi et vendredi après-midi de 13h30
à 17h.

Accueil du public:

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et
de 13h30 à 17h - sauf mardi après-midi.



Nouveau service à St Geoirs

NOUVEAU

A PARTIR
DU 13 OCTOBRE

Mardi : Cours St-Geoirs
Jeudi : St-Gervais le Port
Vendredi : Varacieux
Samedi : Beaulieu
Dimanche : Serre-Nerpol



INFOS PRATIQUES SUR LES LOCATIONS AIRBNB

Plusieurs propriétaires de la commune utilisent la plate-forme Airbnb afin de louer leurs appartements. Quelles sont leurs obligations envers la commune ?

1. Meublés de tourisme. Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à une clientèle de passage (sans y élire domicile) pour une location à la journée, à la semaine ou au mois (art. D 324-1 du code du tourisme). Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location. Ainsi, les logements loués via le site Airbnb sont assimilés à des meublés de tourisme au même titre que les autres logements loués entre particuliers via l'office de tourisme et les différentes agences de location.

2. Résidence principale et secondaire. Le logement mis en location, en totalité ou en partie, constitue au sens de la loi, soit la résidence principale, soit une résidence secondaire. La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure (la domiciliation fiscale n'est pas le seul critère objectif). A l'inverse, une résidence secondaire est occupée moins de 4 mois par an (ex. : pied-à-terre).

3. Déclaration à la mairie. Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en faire préalablement la déclaration auprès du maire de la commune du lieu de situation de l'habitation ou du meublé (art. L 324-1-1) au moyen du formulaire Cerfa n° 14004*04. Il reçoit un accusé de réception. Mais cette déclaration préalable n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 sauf exception. En effet, les communes de taille importante (plus de 200 000 habitants) et certaines autres communes ont la possibilité de décider, par délibération, de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile (voir III de l'article L 324-1-1 : dans les communes où le changement d'usage des locaux destinés à l'habitation est soumis à autorisation préalable au sens des articles L 631-7 à L 631-9 du code de la construction et de l'habitation, une délibération du conseil municipal peut décider de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune toute location d'un meublé de tourisme).

4. Le fait, pour une personne qui offre à la location un meublé de tourisme de ne pas respecter l'obligation de déclaration, est puni des peines prévues pour les contraventions de la 3e classe, soit 450 € au plus (art. R 324-1-2).

Pour d'avantages d'informations sur la location de meublés via la plate forme Airbnb, l'office de tourisme intercommunal «Terres de Berlioz» reste à la disposition des propriétaires. Approche juridique, fiscale mais aussi pratique, rejoignez le réseau des hébergeurs du territoire!

contact@terresdeberlioz.com

LES ASSOCIATIONS

Le comité de jumelage des 3 Saint Geoirs



2020 une année bouleversée

Comme ce fut le cas pour toutes les associations, tous nos projets 2020 ont été annulés. Pour les Mandrinades, nous comptions sur la présence d'une centaine d'Italiens dont une partie de musiciens prêts à défiler...

Suite à de nombreuses demandes des cours d'italien ont été mis en place. Une dizaine de participants sont très motivés. Bien sûr le confinement met un terme provisoire à cette activité qui reprendra dès que cela sera possible.

Si les choses s'améliorent en 2021 nous essayerons de reprendre nos activités notamment la fête de la Saint Georges en avril à Saint Geoirs.

Nous étudions une nouvelle formule pour faire connaître les produits italiens avec des commerçants de Casorate sous les halles de Saint Etienne de Saint Geoirs. Le projet est en cours de discussion. Nous espérons organiser un repas français en Italie et recommencer nos animations dès que cela sera possible.

Cet été les membres du Comité se sont réunis en plein air afin de retrouver la convivialité qui nous anime et qui nous manque en cette période difficile.

A bientôt pour de nouvelles rencontres, en attendant prenez soin de vous.

La voix du Billoux

Cette pandémie nous laisse sans voix et bouscule nos projets. Evidemment aucune prestation n'est prévue dans ces circonstances. Cependant depuis le mois de septembre, nous avons repris nos répétitions, afin de garder le contact en attendant des jours meilleurs, mais elles auront été de courte durée, puisque nous sommes à nouveau confinés.



Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Région Stéphanoise.

La Mairie 38590 Saint Etienne de Saint Geoirs



 : contact@dondesang38590.ovh  : <https://www.facebook.com/donusang.SESG/>

LE DON DE SANG et le COVID

Comme pour tout, l'arrivée de la pandémie du COVID 19 a profondément modifié et marqué l'action de notre association. Elle a dû montrer toute sa détermination, sa volonté pour que les collectes se déroulent dans les meilleures conditions sanitaires possibles et imposées : mise en place de rendez-vous, arrêt des mini garderies, changement de lieu de collectes, distanciation, plus de collation améliorée etc...

Des décisions furent difficiles à prendre mais le don prime sur toute considération ; l'association a fait le choix de déplacer les collectes plutôt que de les annuler.

L'année 2021 arrive et la planification des collectes est faite ; mais que dire sur le maintien des collectes et dans quelles conditions ?

Le calendrier qui accompagne cet article est acquis pour les dates ; pour les lieux moins sûrs !! Toutefois, une chose est certaine ; les collectes seront sur rendez-vous et pour cette raison, voici le lien : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>,
et le QR code pour les utilisateurs de smartphone :



Vous allez dire : que des outils informatiques et je ne sais pas faire ; pas de panique Jean Michel LEFRANCOIS sera là pour aider si besoin en le contactant au 06 50 03 97 55.

S'il est encore possible de collecter du sang, il en va de la santé publique, l'association est dans l'obligation d'annuler son LOTO annuel.

Les conditions sanitaires et les contraintes qui en découlent nous imposent ce choix bien difficile mais cohérent avec la situation. Nous vous donnons RDV pour 2021 pour cette manifestation qui est le point d'orgue annuel de notre association.

JE DONNE...

Lundi 04 Janvier ST ETIENNE de ST GEOIRS
de 16H30 à 19H45

Lundi 11 Janvier LA FRETTE
de 16H30 à 19H45

Lundi 15 Mars ST ETIENNE de ST GEOIRS
de 16H30 à 19H45

Lundi 22 Mars LA FRETTE
de 16H30 à 19H45

Lundi 07 JUIN LA FORTERESSE
de 16H30 à 19H45

Lundi 14 Juin ST ETIENNE de ST GEOIRS
de 16H30 à 19H45
mini garderie ??

Lundi 16 Août LA FRETTE
de 16H30 à 19H45
mini garderie ??

Lundi 23 Août ST MICHEL de ST GEOIRS
de 16H30 à 19H45

Lundi 08 Novembre ST ETIENNE de ST GEOIRS
de 16H30 à 19H45
mini garderie ??

Lundi 15 Novembre ST HILAIRE de la CÔTE
de 16H30 à 19H45

ILS VIVENT...

Les Georges Antonin

Comme de très nombreuses associations l'activité des Georges Antonin a été stoppée au mois de mars et n'a toujours pas repris.

Au bilan de 2020 trois « animations » :

- Les boudins tout début mars,
- Journées du patrimoine à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, exposition et démonstration de fabrication des cordes.



- Journées du patrimoine à Saint-Pierre-de-Bressieux, construction d'un mur en pisé et participation à l'exposition. Journées du patrimoine à Saint-Pierre-de-Bressieux, construction d'un mur en pisé et participation à l'exposition.



Compte tenu des circonstances actuelles il est probable que notre activité ne reprendra qu'en 2021

En vous espérant toutes et tous en bonne forme.

Anatole, pour le CA.

Page facebook : www.facebook.com/georges-antonin-38590

Site Internet : <https://georges-antonin.pepsup.com>

Adresse de messagerie : georges.antonin@netc.fr



« Le village de
Saint-Geoirs 38 »

Mairie de Saint Geoirs :

ouverture au public

Mardi /jeudi : 8h30 - 12h ;

Vendredi : 14h - 17h

Tél : 04.76.65.47.63

Email : mairie.st.geoirs@wanadoo.fr



<https://app.panneapocket.com/ville/908638526-saint-geoirs-38590>

Permanence du Maire et des Adjoints : le 2ème et
4ème jeudi du mois de 19h à 20h ou sur RDV

Chef de rédaction : Nadine GRANGIER - Rédaction : Le Conseil municipal
Mise en page : Commission information - Photos : Les associations et commissions